

# Gypaète barbu

*Gypaetus barbatus*

Espèce en danger

Au minimum 79 (81 maximum) couples territoriaux sont présents sur le territoire national. 75 d'entre eux ont été suivis et 28 jeunes sont nés. Depuis 2019, on constate une augmentation de deux jeunes tous les ans. Cette progression des effectifs reproducteurs et des jeunes à l'envol, certes lente, est tout de même positive et plutôt encourageante. Elle est très probablement issue des efforts de conservation menés par les différents acteurs pour la préservation de cette espèce.

Cependant, si l'on compare maintenant le succès reproducteur (nombre de couples producteurs / nombre de couples reproducteurs) de ces trois dernières années, il n'évolue pas linéairement à la hausse. En 2019, le succès reproducteur était de 0.52. En 2020, le succès reproducteur était de 0.87. En 2021, il est de 0.48. Ces variations importantes du succès reproducteur traduisent donc la nécessité de poursuivre les actions sur le terrain, notamment celles permettant d'assurer la quiétude des sites de reproduction en limitant les dérangements au nid.

CLARA BORREL (LPO FRANCE)

## ALPES

- Haute-Savoie (74), Savoie (73), Isère (38), Alpes-de-Haute-Provence (04), Alpes-Maritime (06)

L'augmentation de la population se poursuit dans les Alpes françaises avec un nombre de couples présents et de pontes qui augmentent régulièrement. Le nombre de poussins à l'envol est plus fluctuant (14 en 2019, 11 en 2020 et 9 en 2021), il est révélateur d'une population en installation avec de jeunes couples non expérimentés.

Un adulte et un poussin ont été découvert mort au nid au cours de l'élevage du jeune. Une enquête est en cours pour déterminer la cause des décès. Les effectifs sont encore faibles et nous devons continuer les efforts de réduction des cas de mortalité notamment en lien avec les percussions/électrocutions contre les câbles et les risques d'intoxications volontaires ou non.

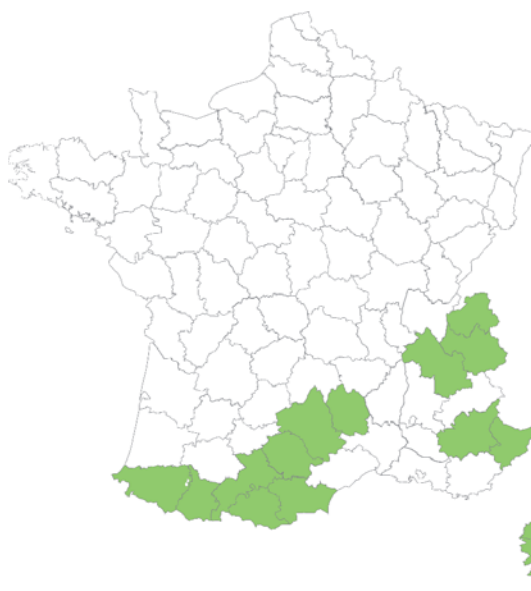
Merci à tous les volontaires impliqués dans le suivi de la reproduction et les structures coordinatrices : parc nationaux de la Vanoise, du Mercantour, des Ecrins, Envergures Alpines, le parc naturel régional du Vercors et Asters CEN 74.

MARIE HEURET (ASTERS CEN 74)

## CORSE

- Haute-Corse (2B) et Corse-du-Sud (2A)

La population territoriale de Gypaète



## Bilan de la surveillance du Gypaète barbu - 2021

Région	Couples/trios cantonnés	Couples/trios suivis	Couples/trios reproducteurs	Couples/trios producteurs	Surveillants	Journées de surveillance
Massif central	1	1	1	0	/	/
Corse	5	3	2	0	/	/
Alpes	21	21	19	9	/	/
Pyrénées-Atlantique	13-14	11	9	6	/	/
Ariège	11	11	7	4	/	/
Haute-Garonne	4	4	3	1	/	/
Haute-Pyrénées	15-16	15	12	6	/	/
Pyrénées-Orientales	7	7	5	2	/	/
Aude	2	2	0	/	/	/
Pyrénées	52 - 54	50	36	19	/	/
Total 2021	>= 79	75	58	28	/	/
Total 2020	63	58	30	26	164	139
Total 2019	62	58	46	24	22	208

barbu en Corse a un effectif très faible: 3 couples d'adultes et 2 adultes territoriaux seuls. La présence d'un nouveau couple en formation (individus non adultes issus du programme de renforcement) est une note d'espoir pour les années à venir. L'effectif total de la population est estimé à 18-20 individus. Le programme de renforcement se poursuit. Malheureusement, les deux gypaètes lâchés en 2021 n'ont pas pu intégrer la population : l'un est mort et l'autre (récupéré blessé après son envol) est retourné en captivité au sein du réseau EEP. Le nouveau projet européen LIFE20 NAT/FR/001553 GYPRESCUE (Rescue of the Bearded vulture in Corsica), porté par le SMPNRC, avec la VCF, EDF-SEI,

FDC2A et LPO, œuvre au sauvetage de cette population insulaire. Ce projet, cofinancé par l'Union européenne et l'OEC, a commencé le 01/10/2021 et se terminera le 30/06/2025.

Nous remercions toutes les personnes oeuvrant en faveur de cette espèce sur l'île, notamment celles participant au suivi de la population: des agents du SMPNRC, de l'ONF, du CENC et des bénévoles.

JEAN-FRANÇOIS SEGUIN (PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE)

## PYRÉNÉES

- Pyrénées-Orientales (66), Ariège

**(09), Aude (11), Haute-Garonne (31), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Atlantiques (64)**

Un total de 19 jeunes gypaètes barbus à l'envol pour la saison de nidification 2020/2021. Le nombre de jeunes à l'envol est supérieure à celui de l'année précédente mais la productivité reste faible (0,38 jeune/couple). Les conditions météorologiques ont été plutôt clémentes cette année sur le massif pyrénéen ce qui peut expliquer cette bonne reproduction. Trois nouveaux sites de nidification ont été trouvés par hasard dans les départements des Pyrénées-Atlantiques, de la Haute-Garonne et de l'Ariège et ont donné 2 jeunes à l'envol. Les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées comptent le plus de jeunes à l'envol avec 6 jeunes pour chacun de ces départements. Dans l'Aude aucun jeune encore cette année. Cela fait maintenant 4 ans que l'Aude n'a pas eu de jeune gypaète à l'envol. En Haute-Garonne, un des quatre couples présents mène un jeune à l'envol, ce qui n'était pas arrivé depuis 6 ans pour ce département.

Merci à toutes les observatrices et observateurs membres du Réseau Casseur d'Os qui assurent le suivi des couples de Gypaète barbu sur la chaîne des Pyrénées depuis de nombreuses années. Le Réseau Casseur d'Os est constitué des organismes suivants : ANA-Conservatoire des Espaces Naturels d'Ariège, Cerca Nature, Commission Syndicale Canigou Grands Sites, Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Fédération Départementales des Chasseurs de Haute-Garonne, Groupe Ornithologique des Pays de l'Adour, Ligue pour la Protection des Oiseaux (France, Aude, Aquitaine), Nature Comminges, Nature en Occitanie, Observatoire de la Montagne d'Orlu, Office Français de la Biodiversité (SD64-SD65-SD31-SD09-SD66-SD11), Office National des Forêts (65,31,09,66), Parc National des Pyrénées, Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, Réserves Naturelles Régionales du Pibeste-Alhouet, d'Aulon, de Nyer et de Conat, Saïak.

*VIRGINIE COUANON (LPO DT AQUITAINE)*

## MASSIF CENTRAL

• **Grands Causses - Aveyron (12), Lozère (48)**

Le Sud du Massif Central représente un secteur stratégique pour assurer la viabilité sur le long terme du Gypaète barbu à l'échelle de la France mais aussi à l'échelle européenne. Ce secteur constitue le pilier central du corridor écologique entre le massif pyrénéen et le massif alpin, emprunté par les rapaces nécrophages lors de dispersion ou d'erraticisme, assurant ainsi le brassage

génétique des populations. Le vaste réseau de placettes d'équarrissage naturel et les milieux rupestres du Sud du Massif Central offrent un terrain propice au passage et à l'établissement de l'espèce. De 2012 jusqu'en 2020, le programme de réintroduction du Gypaète barbu dans le Sud du Massif Central a permis de libérer 30 Gypaètes barbus juvéniles provenant des centres d'élevages en captivité (réseau EEP). A ce jour, 11 individus sont présents dans les Grands Causses : 2 adultes (2 mâles, lâchés respectivement en 2013 et 2014), 1 subadulte (non identifié), 4 immatures (2 femelles et 1 mâle de 2ème année – lâchés en 2020, et un mâle de 3ème année – lâché en 2019) et 3 juvéniles (2 femelles et 1 mâle de 1ère année – lâchés en 2021). Les premiers résultats positifs et encourageants pour l'établissement d'une petite population dans les Grands Causses sont observés ces dernières années. Depuis 2017, un couple de mâle se cantonne dans les gorges de la Jonte

(donc non reproducteur), certains individus immatures ne présentent pas de comportements erratiques, tandis que d'autres ont déjà effectué plusieurs trajets aller et retour entre les Pyrénées et le Sud du Massif Central.

Les opérations de libération vont être poursuivies dans l'objectif de former un noyau de population, en ayant comme indicateur d'efficacité le nombre de cantonnement et de couples formés.

Merci aux bénévoles investis dans le suivi des gypaètes barbus et aux équipes impliquées dans la mise en œuvre du programme (le Parc national des Cévennes, la LPO France site Grands Causses, le Parc naturel régional des Grands Causses).

*NOÉMIE ZILETTI (LPO FRANCE SITE GRANDS CAUSSES)*



*Gypaète Barbu © Bruno Berthemy*



*Gypaète Barbu © Bruno Berthemy*

# POURQUOI SUIVRE ET SURVEILLER LES AIRES DE RAPACES MENACÉS ?

Les débuts de la surveillance sont étroitement liés aux besoins et dérives de la fauconnerie, des zoos et des collectionneurs d'œufs. Dans les années 1970, les nids de faucon pèlerin, espèce alors en voie de disparition mais encore classée "nuisible", étaient systématiquement pillés dans l'est de la France. Les trafiquants venaient voler les poussins pour les revendre à certains fauconniers, qui à l'époque n'élevaient pas leurs oiseaux. La lutte a duré plusieurs années, jusqu'au jour où des fauconniers sérieux ont compris qu'il fallait arrêter les captures et ont commencé à élever les faucons pèlerins en captivité, pour ne plus avoir à les prélever dans la nature.

## • CONNAÎTRE LES RAPACES

La surveillance est l'occasion d'observer les oiseaux durant de longues heures. Elle permet de collecter des données précieuses sur la biologie et l'éthologie des rapaces. Elle contribue par exemple à connaître les causes d'échec de reproduction, échecs qui représentent un frein considérable pour la stabilité des populations de rapaces. Elle permet aussi une veille sur les causes de mortalité des adultes, dont la principale reste aujourd'hui l'intoxication.

## • ASSURER LA TRANQUILLITÉ DES OISEAUX POUR GARANTIR UNE MEILLEURE REPRODUCTION

Désormais, ce sont les dérangements involontaires qui causent le plus de tort aux rapaces. Difficile d'imaginer qu'un vol en deltaplane ou qu'une cordée de grimpeurs puisse mettre en péril la reproduction d'une espèce en voie de disparition. C'est pourtant régulièrement le cas. Si la surveillance a été créée pour lutter contre les trafics de poussins et d'œufs, elle s'exerce surtout aujourd'hui pour éviter les dérangements, bien souvent involontaires, causés entre autres par les loisirs de plein air. Ce qui ne veut pas dire que les risques de trafic soient écartés !

## • SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

En 1972, les rapaces sont enfin protégés par la loi. Le trafic devenant illégal, les associations peuvent déployer des actions juridiques. Ce qui a permis aux surveillants d'agir publiquement. C'est ainsi que la surveillance est aussi devenue une importante action de sensibilisation. Plus qu'une simple veille, elle constitue aujourd'hui un moyen efficace de sensibiliser, sur le terrain, les usagers du site. Ces derniers (des simples promeneurs aux adeptes des loisirs motorisés) sont de plus en plus nombreux. Il est important de leur expliquer les menaces qui pèsent sur ces oiseaux et de leur faire accepter la nécessité de préserver la tranquillité du site. Quand le lieu s'y prête, les surveillants montrent aux promeneurs l'oiseau à la longue-vue, saisissant l'occasion d'initier le public à la protection et à la fragilité des rapaces.

## • PERMETTRE LE RETOUR D'ESPÈCES RÉINTRODUITES

En France, certaines espèces font l'objet de programmes de réintroduction comme le vautour moine et le gypaète barbu. Les oiseaux libérés sont des jeunes qui nécessitent également une surveillance quotidienne pour assurer leur tranquillité et le bon déroulement de l'envol.

### Comment devenir surveillant ?

Contactez votre LPO locale sur [www.lpo.fr/la-vie-associative/reseau-lpo](http://www.lpo.fr/la-vie-associative/reseau-lpo) ou la Mission Rapaces au 09 72 46 36 19. Parc Montsouris - 26 boulevard Jourdan - 75014 Paris. Nous vous mettrons en relation avec les coordinateurs locaux susceptibles de vous accompagner dans votre démarche.

### Surveillance des aires de rapaces menacés

Les rapaces de France font l'objet d'un engagement naturaliste exceptionnel. Dans tous les départements, des associations et des naturalistes bénévoles consacrent de leur temps pour surveiller la reproduction de ces espèces emblématiques. Pour les protéger et mieux les connaître, nous avons besoin de vous ! Rejoignez les surveillants au chevet de l'aigle botté, de l'aigle royal, des vautours, du faucon pèlerin, du milan royal, de l'effraie, du grand-duc, etc. Pour sauvegarder les nichées de busards en milieu agricole, la mobilisation de nombreux bénévoles est essentielle. A partir de 16 ans avec une autorisation parentale, la surveillance nécessite au minimum une semaine de disponibilité entre février et août. Jumelles et longue-vue sont de précieux auxiliaires. Pour faciliter l'organisation des coordinateurs, pensez à vous inscrire dès cet hiver.



© Christian Pacteau

Document réalisé par Clara Borrel avec l'aide des coordinateurs régionaux Noémie Ziletti, Léa Giraud, Jean-François Seguin, Hélène Loustau, Virginie Couanon, Marie Heuret. Document relu par Léa Giraud.

La LPO Mission Rapaces remercie le ministère chargé de l'Environnement pour son aide financière sur certaines espèces, ainsi que tous les bénévoles et tous les organismes qui, sur le terrain ou dans les bureaux, ont contribué d'une façon ou d'une autre à la surveillance des aires de rapaces menacés.

Contact : LPO mission rapaces - [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

Retrouvez l'actualité sur le gypaète barbu sur le site <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-barbu>

Illustrations : François Desbordes

Maquette, mise en page : Simon Guillaumin, Clara Borrel  
ED1703010YH - © 2018

